ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE

DIRECTION DU SOUTIEN AUX COLLECTIONS
MUSEE DU LOUVRE
75058 Paris cedex 01

Marché public de services
CONSERVATION-RESTAURATION

CHANTIER DES COLLECTIONS

PAPIERS PEINTS OBJET D'ART RECUPERATION (OAR)

CONSERVÉS AU CENTRE DE CONSERVATION DU LOUVRE à LIÉVIN (62)

MARCHE N°2026-134M

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Marché passé selon une procédure adaptée
En application des articles L.2123-1 R. 2123-1 3° du Code de la commande publique
(Services spécifiques)

Table des matières

DOA : Département des Objets d'art 2

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE – CONTEXTE – DESCRIPTION DES TRANCHES 3
- **1.1 Objet du présent marché** 3
- **1.2 Contexte** 3
- **1.3 Description des tranches** 4
- **1.4 Calendrier prévisionnel – délai estimatif de travail – horaires de travail** 4

ARTICLE 2 – DÉROULE DU CHANTIER ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS 5
- **2.1 Saisie dans la base de données MuseumPlus (pour l'ensemble des tranches)** 6
- **2.2 Vérification des matériaux et techniques indiqués sur la fiche (pour l'ensemble des tranches)** 6
- **2.3 Prise de dimensions et pesée (pour l'ensemble des tranches)** 6
- **2.4 Dépoussiérage (pour l'ensemble des tranches)** 6
- **2.5 Constat d'état (pour l'ensemble des tranches)** 7
- **2.6 Marquages (pour l'ensemble des tranches)** 7
- ***Marquages de l'œuvre*** 7
- ***Ancienne étiquette*** 7
- **2.7 Interventions de consolidation d'urgence** 7
- **2.8 Prise de vues** 8
- **2.9 Préconisations pour la manipulation des œuvres, leur conservation, leur exposition et leur transport (pour l'ensemble des tranches)** 9
- **2.10 Reconditionnement et rangement (pour l'ensemble des tranches)** 9
- **2.11 Rapport de fin de chantier (pour l'ensemble des tranches)** 9
- **2.12 Réunions** 10

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'EXECUTION 10
- **3.1 Encadrement et suivi de l'opération** 10
- ***3.1.1 Représentants de l'EPML*** 10
- **3.2 Composition de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations pour l'ensemble des tranches** 11
- **3.3 Formation MuseumPlus** 12
- **3.4 Outils de suivi du chantier** 12
- **3.5 Lieu d'exécution et matériels mis à disposition par l'EPML pour l'ensemble des tranches** 12
- ***3.5.1 Présentation du lieu d'exécution et du matériel mis à disposition du titulaire*** 12
- **3.6 Matériel à fournir par le titulaire dans le cadre de ce marché** 15
- **3.7 Mesures de sécurité liées à l'exécution des prestations par le titulaire au sein du CCL** 15
- **3.8 Préconisations en matière de conservation préventive** 15
- **3.9 Plan de prévention** 16
- **3.10 Obligations du titulaire pour l'ensemble des tranches** 16

Annexe 1 : Liste des œuvres à traiter
Annexe 2 : Rapport Etude préalable réalisée en 2023 par le Groupement Vallet-Dahan-Perrin (PDF)
Annexe 3 : Rapport Etude préalable réalisée en 2023 par le Groupement Vallet-Dahan-Perrin (Excel)
Annexe 4 : Fiches techniques des ateliers éventuels utilisés pour le chantier des collections

Liste des abréviations :
EPML : établissement public du musée du Louvre
CCL : Centre de conservation du Louvre (Liévin)
SRO : Service de la régie des œuvres du CCL
DOA : Département des Objets d'art

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE – CONTEXTE – DESCRIPTION DES TRANCHES

1.1 Objet du présent marché

Dans le cadre du présent marché, le Titulaire devra réaliser des prestations relatives à un chantier des collections portant sur au total **cinquante-une (51) œuvres**, appartenant aux collections du Département des Objets d'art du musée du Louvre et conservées au sein des espaces du Centre de conservation du Louvre (CCL), situé à Liévin (62). Le traitement des œuvres sera à effectuer sur site.

Pour des raisons budgétaires, le musée du Louvre a choisi de découper le marché en quatre tranches dont trois tranches optionnelles comme suit :

- **Tranche ferme : 25 œuvres** dont 25 portent un numéro OAR (signifiant « Objet d'Art Récupération »)
- **Tranche optionnelle n°1 (ci-après « TO1 »)** : **7 œuvres** dont 7 portent un numéro OAR
- **Tranche optionnelle n°2 (ci-après « TO2 »)** : **13 œuvres** dont 12 portent un numéro OAR
- **Tranche optionnelle n°3 (ci-après « TO3 »)** : **6 œuvres** dont 6 portent un numéro OAR

Ce chantier consiste en un travail de dépoussiérage, constats individuels avec relevés, stabilisation/consolidation du support, consolidation de la technique, marquage, conditionnement, rapport.

Le prestataire devra fournir l'ensemble des éléments [personnels, matériels et compétences] permettant la réalisation des prestations décrites au présent cahier des charges.

1.2 Contexte

La collection à étudier était conservée en grande partie dans des réserves inondables au musée du Louvre à Paris, et a été déménagée au CCL entre 2019 et 2021 sans faire l'objet d'un chantier des collections en amont.

Elles sont actuellement roulées, emballées dans du Tyvek et posées sur mousses sur caillebottis ou marouflées sur panneau pour une partie et accrochées sur grille pour d'autres. Leurs conditions de stockage actuelles ne sont pas optimales, puisque plusieurs œuvres sont roulées sur des rouleaux de diamètre trop fin, parfois à plusieurs sur le même rouleau. Le sens d'enroulement n'est pas toujours respecté.

Les conditions de conservation et les œuvres en elles-mêmes étant trop peu connues pour faire réaliser un chantier des collections de façon optimale, il a été décidé de mener dans un premier temps une étude préalable sur l'ensemble des éléments (voir annexe ci-jointe). Celle-ci a été réalisée en 2023. Les objectifs étaient :

- l'évaluation de l'état sanitaire de 53 pièces OAR (48 œuvres individualisées et deux lots comportant plusieurs fragments),
- la définition d'une méthodologie et d'une chaîne opératoire pour un futur chantier de collections,
- l'évaluation des interventions de stabilisation urgentes
- la proposition de modes de conditionnement et de stockage au sein des espaces de réserves du CCL,
- l'évaluation et le chiffrage des besoins humains, matériels et temps nécessaire à un futur chantier de collections.

En bref résumé, cette étude a permis de révéler que l'ensemble présentait des techniques spécifiques et des fragilités importantes qui allaient placer les moyens du présent chantier des collections entre les moyens d'un chantier de collection et ceux d'un petit chantier de restauration. Certains revers n'ont pas pu être observés en raison de la trop grande fragilité des techniques et du risque important de perte de matière.

On retrouve plusieurs techniques dans l'ensemble de ce lot observé au moment de l'étude préalable :

- des œuvres peintes à la main sur papier (15 œuvres),
- des papiers peints imprimés à la planche sur papier (23 œuvres),
- une catégorie de toile peintes (15 œuvres)

Ces multi technicité impliquent donc autour du sujet des observateurs de l'EPML, issus de plusieurs départements : Département des Objets d'Art (DOA), Département des Peintures (DP), Départements des Arts Graphiques (DAG). Le DOA reste l'interlocuteur principal parmi les départements du Titulaire.

Pour donner suite à cette première analyse, les objectifs fixés pour mener à bien le présent chantier des collections sont :

- permettre une meilleure connaissance et documentation des œuvres
- alimenter les dossiers d'œuvres et les bases de données (interne et en ligne) et d'avancer à terme sur les travaux de restitution des OAR

- réaliser les interventions de consolidations urgentes quand cela est nécessaire
- assurer une meilleure conservation de ces collections pour leur stockage optimisé en réserves au CCL

51 œuvres portent un numéro OAR. Il s'agit ainsi d'œuvres issues de la spoliation artistique opérée par les nazis pendant la seconde guerre mondiale, et confiées en dépôt au département des Objets d'art du musée du Louvre, dans l'attente de leur restitution à leurs propriétaires légitimes. Le chantier des collections permettra également d'avancer sur l'identification et la documentation de la provenance de ces éléments classés OAR.

Une campagne photographique accompagne ce chantier des collections. Les prestations de prises de vues font l'objet d'une consultation annexe auprès de photographes professionnels, et seront réalisées en parallèle du chantier.
Le titulaire devra se coordonner avec le photographe pour le passage des œuvres.
Le titulaire du présent marché devra réaliser pendant le chantier des prises de vues de chaque objet à usage uniquement documentaire pour appuyer les constats d'état, témoigner du déroulement du chantier et compléter la base de données du musée.

Les opérations de manutention, ainsi que le conditionnement, seront effectuées en interne par les installateurs du service régie des œuvres (CCL-SRO). Le CCL-SRO préparera l'espace avant l'arrivée des restaurateurs, prélèvera les œuvres en réserve et les acheminera jusqu'à l'espace dédié au chantier, aidera si nécessaire à la manipulation et au reconditionnement des collections pendant le chantier sous la supervision du titulaire du présent marché, et enfin rangera les œuvres en réserve.
La coordination du chantier sera assurée par la régisseure des œuvres, référente du DOA, la régie du DOA, et la conservatrice du DOA en charge des collections.

1.3 Description des tranches

Pour des raisons budgétaires, l'EPML a décidé :

- De retirer du lot étudié dans le cadre de l'étude préalable, les lots de fragments (id 466961 et id 0466941)., Ces fragments feront potentiellement l'objet d'un traitement futur dans le cadre d'un accord séparé à ce présent marché,
- De découper le marché en **quatre (4) tranches** comme suit :
 - **Tranche ferme : 25 œuvres** dont 25 portent un numéro OAR (signifiant « Objet d'Art Récupération »)
 - **Tranche optionnelle n°1 (ci-après « TO1 »)** : **7 œuvres** dont 7 portent un numéro OAR
 - **Tranche optionnelle n°2 (ci-après « TO2 »)** : **13 œuvres** dont 12 portent un numéro OAR
 - **Tranche optionnelle n°3 (ci-après « TO3 »)** : **6 œuvres** dont 6 portent un numéro OAR

Les prestations attendues pour chacune des tranches sont détaillées à l'article 2 ci-dessous.

1.4 Calendrier prévisionnel – délai estimatif de travail – horaires de travail

En fonction des tranches, les **délais de traitement estimatifs** (**donnés à titre indicatif sur la base de l'étude préalable de 2023, le candidat peut proposer d'autres délais dans son offre**) sont les suivants :

- **Tranche ferme** – ***25 éléments :*** **47,5 jours**
- **Tranche optionnelle n°1 (ci-après « TO1 »)** - ***7 éléments :*** **23 jours**.
- **Tranche optionnelle n°2 (ci-après « TO2 »)** -***13 éléments :*** **17 jours.**
- **Tranche optionnelle n°3 (ci-après « TO3 »)** - **6** ***éléments :*** **7 jours. Ces chiffres sont communiqués à titre purement indicatif.** Il est attendu du candidat qu'il propose dans son offre, un planning d'intervention tenant compte de ses disponibilités et des capacités humains et matériels engagés.

Pour l'ensemble des tranches, le candidat devra impérativement prévoir un calendrier d'intervention entre **le second et le troisième semestre 2027** afin de tenir compte des disponibilités des espaces et des impératifs du calendrier budgétaire

Par ailleurs, il est demandé d'essayer de favoriser des semaines de chantier continues et concomitantes, pour faciliter les co-activités avec les autres prestataires présents sur ce chantier (photographes), ainsi que pour les représentants du DOA et du CCL-SRO en charge du suivi du chantier (conservateurs, régisseurs, documentalistes).
Le calendrier définitif sera arrêté par l'EPML lors de la réunion de démarrage du marché qui aura lieu au CCL (**date de la réunion à définir après la notification en fonction de la disponibilité de l'ensemble des intervenants au chantier**).

Les dates sont transmises à titre indicatif et sont susceptibles d'être légèrement modifiées en fonction des avancées de la consultation pour le présent marché et des contraintes des représentants de l'EPML.

Le Titulaire pourra venir travailler au CCL du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h30. Les plages horaires peuvent être adaptées sur accord des Parties.

Calendrier prévisionnel de remise du rapport :

- **Pour la TF : La remise de la version intermédiaire du rapport d'intervention est attendue un mois au plus tard après la fin des interventions sur site. La version finale du rapport d'intervention devra être remise au plus tard quinze jours après la demande de corrections. Attention les délais peuvent-être légèrement raccourcis en fonction du calendrier des interventions et la proximité avec la fin d'exécution du budget de l'EPML intervenant à la mi-novembre 2027. Les dates précises seront définies à notification.**
- **Pour les TO1 et TO2 et TO3 si celles-ci sont affermies, La remise de la version intermédiaire du rapport d'intervention est attendue un mois au plus tard après la fin des interventions sur site. La version finale du rapport d'intervention devra être remise au plus tard quinze jours après la demande de corrections. Attention les délais peuvent-être légèrement raccourcis en fonction du calendrier des interventions et la proximité avec la fin d'exécution du budget de l'EPML intervenant à la mi-novembre 2027. Les dates précises seront définies à notification.**

La TO1, TO2 et TO3 pourront être affermie jusqu'au 1er septembre 2027. Un délai de trois semaines sera respecté entre l'affermissement et le début d'exécution des prestations, à condition que l'affermissement de la ou des tranches optionnelles soit réalisé après la notification du marché. Si la tranche est affermie en même temps que la notification du marché, alors ce délai de trois semaines ne pourra être respecté afin de permettre le début d'exécution des tranches optionnelles en même temps que la tranche ferme.

ARTICLE 2 – DÉROULE DU CHANTIER ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Pour l'ensemble des tranches, le chantier suit les grandes étapes suivantes :

Etape 1 (prestations non prises en charge en totalité par le titulaire – les prestations prises en charge par le titulaire sont signalées en bleu) :

- Préparation de l'espace de traitement,
- Prélèvement des œuvres en réserve et transfert jusqu'à l'atelier,
- Déballage par les équipes du CCL et les équipes du Titulaire en fonction du format et de la fragilité des œuvres,
- Mise à disposition des œuvres pour le Titulaire par les équipes du CCL, en fonction de l'ordre de passage qui aura été conjointement établi par le DOA, le CCL et le titulaire du marché. Dans l'idéal, les œuvres seront traitées par ordre de taille : les grands formats seront traités en premier sur le chantier des collections, puis les formats de plus en plus petits.
- Pointage de chaque objet par l'EPML (DOA et/ou CCL-SRO) afin de renseigner son entrée dans la chaine opératoire et assurer sa traçabilité tout au long du chantier.

Etape 2 : Les équipes du titulaire ont à leur charge, les prestations suivantes :

- Pour l'ensemble des tranches et l'ensemble des items (100% de la collection) soit **25** œuvres de la tranche ferme et **7** œuvres de la TO1, **13** œuvres de la TO2 et **6** œuvres de la TO3 : **REALISATION ET SAISIE DU CONSTAT D'ÉTAT ET DES PRECONISATIONS DE RESTAURATION SUR LA BASE MUSEUMPLUS,**
- Pour l'ensemble des tranches et l'ensemble des items (100% de la collection) soit **25** œuvres de la tranche ferme et **7** œuvres de la TO1, **13** œuvres de la TO2 et **6** œuvres de la TO3 : **PRISE DE MESURES, DE DIMENSIONS, SAISIE DE CHAQUE INFORMATION SUR LA BASE MUSEUMPLUS,**
- Pour l'ensemble des tranches et l'ensemble des items (100% de la collection), soit **25** œuvres de la tranche ferme et **7** œuvres de la TO1, **13** œuvres de la TO2 et **6** œuvres de la TO3 **: DÉPOUSSIERAGE FACE ET REVERS**
- Pour l'ensemble des tranches et l'ensemble des items (100% de la collection), soit **25** œuvres de la tranche ferme et **7** œuvres de la TO1, **13** œuvres de la TO2 et **6** œuvres de la TO3 **: MARQUAGE ET POSE EVENTUELLES DE CHARNIERES DE MAINTIEN**
- Pour l'ensemble des tranches et l'ensemble des items (100% de la collection), soit **25** œuvres de la tranche ferme et **7** œuvres de la TO1, **13** œuvres de la TO2 et **6** œuvres environ de la TO3 : **INTERVENTIONS DE CONSOLIDATIONS URGENTES**
- Pour l'ensemble des tranches et l'ensemble des items (100% de la collection), soit **25** œuvres environ de la tranche ferme et **7** œuvres de la TO1, **13** œuvres de la TO2 et **6** œuvres de la TO3 : **PRISES DE VUES À TITRE DOCUMENTAIRE**

Etape 3 (prestations non prises en charge en totalité par le titulaire) :

- Prise de vue de chaque objet après chaîne de traitement du titulaire du marché, par le photographe mandaté par l'EPML.
- Conditionnement par le titulaire et les installateurs CCL, selon les préconisations du Titulaire et sous sa supervision.
- Rangement en réserve, par les installateurs CCL (fonction de l'adressage mis à jour par les équipes du DOA/CCL).

Le titulaire de la présente consultation pourra également demander une assistance à la manipulation des œuvres au cours des interventions dont il a la charge.
L'ensemble des opérations de manipulation seront réalisées en coordination avec tous les intervenants externes et internes sur ce chantier, et sous la direction des représentants du DOA et/ou du CCL.

Les prestations à réaliser par le titulaire dans le cadre du présent marché sont détaillées ci-dessous.

2.1 Saisie dans la base de données MuseumPlus (pour l'ensemble des tranches)

Le prestataire relèvera le numéro d'inventaire ou l'id. [identifiant] de l'œuvre et ouvrira la fiche correspondante sur le masque de saisie Museum plus. Le Titulaire du présent marché devra saisir dans chaque fiche objet sur la base de données Museum plus, les interventions réalisées et le constat d'état détaillé.

En l'absence de numéro d'inventaire ou s'il est illisible, le prestataire devra l'indiquer au représentant du DOA et attendre confirmation du numéro officiel de l'œuvre concernée pour continuer les prestations.

L'œuvre sera parallèlement pointée par l'EPML (DOA et/ou CCL-SRO) afin de renseigner son entrée dans la chaine opératoire et assurer sa traçabilité.

Une étiquette américaine imprimée avec le numéro d'inventaire et son code-barres sera associée à l'œuvre une fois conditionnée (tâche effectuée par l'EPML (DOA et/ou CCL-SRO). Le prestataire se chargera de lier physiquement l'étiquette à l'œuvre selon les indications qui lui seront transmises par le DOA.

Le musée du Louvre mettra à disposition du titulaire, un à deux ordinateurs en réseau sur lesquels la base de données du musée du Louvre MuseumPlus sera installée : toutes les informations que les équipes du titulaire saisiront dans cette base seront rédigées sous forme littéraire, sans abréviation. Le masque de saisie sera discuté et ajusté avec le titulaire lors de la réunion de lancement.

Les conservateurs-restaurateurs veilleront à employer les mêmes mots-clés et les mêmes termes dans la base de données de façon à pouvoir, par exemple, effectuer une recherche ou établir une liste exhaustive des œuvres à traiter en urgence pendant ou à la fin du chantier. Ils respecteront la charte de saisie rédigée conjointement par le département des Objets d'art et le service de la régie des œuvres du CCL, qui leur sera remise à la réunion de lancement.

2.2 Vérification des matériaux et techniques indiqués sur la fiche (pour l'ensemble des tranches)

Dans le cas où il y aurait des compléments à apporter sur la nature des matériaux constitutifs de l'œuvre, le conservateur-restaurateur pourra, en accord avec le conservateur de la collection afférente du DOA :

- modifier les données en utilisant les termes du thésaurus existant ;
- si le terme à utiliser ne figure pas dans le thésaurus, il en informera le représentant du DOA présent sur place, qui contactera l'administrateur de la base pour l'ajouter éventuellement.

2.3 Prise de dimensions et pesée (pour l'ensemble des tranches)

Les dimensions devront être vérifiées. Si les dimensions ne correspondent pas, elles seront modifiées ou complétées : toutes les mesures seront prises en cm.

Lorsque la base ne mentionne pas toutes les dimensions suivantes : largeur gauche, largeur droite, longueur supérieure, longueur inférieure, épaisseur, le prestataire ajoutera les données manquantes. S'agissant de l'épaisseur le titulaire établira avec le référent DOA à démarrage du chantier la préférence entre une moyenne (une seule prise de dimension) ou l'épaisseur gauche, l'épaisseur droite, l'épaisseur intérieure, l'épaisseur supérieure.

Dans la mesure du possible, le poids de l'œuvre une fois conditionnée sera également à vérifier. Le CCL dispose d'un transpalette peseur. Les équipes du CCL-SRO pourront venir en renfort du prestataire conservateur-restaurateur sur ces opérations de pesée.
Tous les poids seront pris en Kg ou gramme selon ce qui aura été décidé au préalable.
Si le poids ne correspond pas aux données existantes, il sera modifié ou complété.

2.4 Dépoussiérage (pour l'ensemble des tranches)

Le pourcentage d'œuvres nécessitant un dépoussiérage est de 100%.

Un dépoussiérage sera réalisé suite aux opérations de constats d'état. L'ensemble de la collection est à traiter face et revers.

Dans tous les cas, la méthode de dépoussiérage doit être adaptée à l'état de conservation de l'objet et de sa technique de fabrication.

Le titulaire doit fournir l'ensemble du matériel et des fournitures nécessaires à la réalisation du dépoussiérage des œuvres, ainsi que les EPI nécessaires à la réalisation de sa prestation (gants, blouses, masques, rince-œil, chaussures de sécurité, trousse à pharmacie etc.) pour l'ensemble de son équipe.

2.5 Constat d'état (pour l'ensemble des tranches)

Le pourcentage des œuvres nécessitant un constat d'état est de 100%.

Le constat d'état Museum Plus est présenté en annexe 2. Il se remplit essentiellement à l'aide de menus déroulants mais pourra être complété si besoin de texte en saisie libre.
La liste des altérations disponibles sera envoyée au prestataire avant le début du chantier, pour d'éventuelles modifications ou ajouts à proposer.

Le restaurateur devra **renseigner le(s) matériau(x) constitutif(s) de l'œuvre**. Dans le cas où cette rubrique serait déjà renseignée et que des modifications ou compléments seraient à apporter, le titulaire doit en référer préalablement à la personne du DOA présente sur le chantier et pourra :

- modifier les données en utilisant les termes du thésaurus existant ;
- si le terme à utiliser ne figure pas dans le thésaurus, il en informe le représentant du DOA présent sur place, qui contacte l'administrateur de la base pour l'ajouter éventuellement.

Lorsque les œuvres possèdent un **conditionnement historique**, le constat d'état doit également le prendre en compte.

Les objectifs du constat sont les suivants :

- Identification de la technique de création et des matériaux constitutifs de la collection ;
- Relevé des altérations ;
- Identification et priorisation des interventions de conservation-restauration à prévoir (sans objet / facultatif / prioritaire / urgent / impossible)

Ces éléments sont donnés à titre indicatif, les éléments attendus par le DOA seront indiqués précisément dans la charte de saisie fournie par l'EPML au Titulaire.

2.6 Marquages (pour l'ensemble des tranches)

a. Marquages de l'œuvre

Pour l'ensemble des tranches, il conviendra de réaliser le marquage sur l'ensemble des œuvres, dans la mesure de ce que l'œuvre permet.

Si le numéro d'inventaire est inexistant, effacé ou erroné, le titulaire pourra créer ou reprendre le marquage en accord avec un représentant du DOA.

Le titulaire doit décrire son intervention dans la base de données.

b. Ancienne étiquette

Les étiquettes anciennes doivent être conservées avec les œuvres, sauf décision contraire du DOA.
Les étiquettes retirées seront placées dans un sachet minigrip, marqué du n° d'inventaire de l'œuvre. Elles seront remises à la documentation du DOA qui se chargera de les lier physiquement au dossier d'œuvre ou choisira de les placer avec l'œuvre ou dans un espace donné du CCL.

2.7 Interventions de consolidation d'urgence

Le cas échéant, afin d'éviter les risques de détérioration et/ou de perte de matière ou de fragments, et après accord du conservateur du DOA en charge de la collection, les conservateurs-restaurateurs pourront procéder à des consolidations d'urgence dans le cadre de ce chantier.
Le temps passé sur des consolidations d'urgence ne devra pas excéder **les temps d'intervention estimés dans l'étude préalable**. Si au moment du chantier, il était estimé que certaines œuvres nécessitent plus de temps de consolidations d'urgence, il faudra en informer les responsables du suivi du chantier, qui jugeront de la nécessité ou non de l'intervention.

Les équipes du prestataire décriront les interventions réalisées dans la rubrique portant ce même titre sur Museum+ à l'aide

des menus déroulants et zones de textes libres correspondants.

Elles renseigneront également sur la base de données les interventions de restauration fondamentale à prévoir en leur donnant un degré de priorité selon la hiérarchie donnée par le département.

Si une intervention fondamentale est nécessaire, dans le cas où l'œuvre ne pourrait être manipulée sans dommage quel que soit le conditionnement, l'œuvre ne sera pas reconditionnée et sera mise de côté dans une zone de stockage tampon. Il faudra en informer les responsables du suivi du chantier, qui jugeront de la nécessité ou non de l'intervention.

Le pourcentage d'œuvres à consolider en urgence est estimé à **100% de la collection, soit 51 œuvres**.

Le titulaire devra fournir l'ensemble du matériel et des fournitures nécessaires à la réalisation des différentes consolidations. Les récipients de collecte des produits inflammables et dangereux pour l'environnement seront fournis par l'EPML. Il est cependant attendu du titulaire qu'il étiquette (étiquettes classiques à fournir par le titulaire) de manière lisible les récipients afin que l'EPML puisse identifier sans ouvrir les récipients, les produits se trouvant à l'intérieur de chacun des récipients.

2.8 Prise de vues

- Prises de vues professionnelles

Un photographe professionnel sera mandaté par l'EPML afin de réaliser des photographies avec la définition imposée par le Service des Musées de France (photographies haute définition pour les œuvres OAR, en vue de leur publication sur la base « Rose Valland / Musées Nationaux Récupération » du Ministère).

L'équipe du Titulaire devra se coordonner avec le prestataire en charge des photographies afin de garder un rythme fluide tout au long du chantier.

- Prises de vues documentaires

Le prestataire titulaire du présent marché devra également documenter l'état sanitaire des œuvres avec prises de vues détaillées des altérations évolutives.
Les altérations évolutives identifiées, et pour lesquelles une intervention d'urgence a été réalisée sur le chantier, devront être impérativement enregistrées et documentées par une prise de vue numérique sur la base d'une vue d'ensemble et des vues de détails nécessaires, avant et après intervention.
Toutes les photos numériques seront réalisées au format JPEG, haute définition, enregistrées sur un support numérique (CD, DVD, clef USB ou Disque dur externe).

Nommées selon la convention suivante : OA_n°d'inv_face (ou revers)_n°Photo(001 à n).jpg. ; OAR_n°d'inv_face (ou revers)_n°Photo(001 à n).jpg

Exemples :
OA_N° d'inv_face_001.jpg ;
OA_N° d'inv_revers_001.jpg
OAR_N° d'inv_face_001.jpg ;
OAR_N° d'inv_revers_001.jpg

Des photographies visant à témoigner du déroulement du chantier sont également demandées.

Il est entendu que les prises de vues réalisées par le Titulaire et son équipe dans ce cadre sont des opérations purement techniques, ne laissant aucune place à l'originalité, et donc ne sont pas considérées comme une œuvre de l'esprit soumis aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle français relatives au droit d'auteur. À ce titre, l'EPML peut librement exploiter les images produites par le Titulaire et son équipe, pour l'ensemble de ses exploitations institutionnelles comme commerciales, et notamment pour diffusion et publication sur les bases de données diffusées par lui tel le site Collections.louvre.fr.

Le Titulaire est informé dès à présent que le site internet des collections de l'EPML, ainsi que les autres bases de données de collections diffusées en ligne par ses soins, font l'objet de conditions générales (CGU) qui permettent, dans un objectif d'ouverture des données publiques françaises, la réutilisation gratuite des Photographies mises en ligne, pour toute utilisation non-collective dans un cadre privé, ainsi que pour des utilisations à vocation muséographique, scientifique et pédagogique.
Pailleurs, les images n'étant pas couvertes par le droit d'auteur, les images seront diffusées uniquement avec la mention suivante : « ***© Musée du Louvre / Département des Objets d'art*** »

2.9 Préconisations pour la manipulation des œuvres, leur conservation, leur exposition et leur transport (pour l'ensemble des tranches)

Le conservateurs-restaurateurs, titulaire du marché donneront des préconisations de conservation, manipulation, exposition et stockage à l'attention des équipes de l'EPML.

Si besoin, ils suivront les opérations complexes de reconditionnement réalisées par le CCL-SRO et pourront faire des préconisations spécifiques de conditionnement si l'état de l'œuvre le demande.
Si nécessaire, ces préconisations écrites seront laissées à proximité des œuvres à l'intention des équipes de l'EPML en charge de la remise en réserve de ces collections, afin d'attirer leur attention sur d'éventuelles fragilités.

2.10 Reconditionnement et rangement (pour l'ensemble des tranches)

Selon les préconisations de l'étude préalable/du DOA et du CCL :

- Une partie des œuvres de ce chantier sera à reconditionner sur rouleaux, selon les recommandations de l'étude préalable et de l'EPML. Ces rouleaux seront équipés d'un matériau pare-vapeur type Melinex ® ou Mylar© fixé au scotch double-face ou aluminium.
 - Deux systèmes seront à étudier pour le rangement en rack des rouleaux. Soit des flasques carrées dotées d'un disque adapté au diamètre du rouleau utilisé pour conditionner les œuvres, devront permettre d'enchâsser les flasques de part et d'autre dans le rouleau en carton. Dans l'idéal, l'ensemble sera maintenu en limitant le vissage direct dans le rouleau de conditionnement. Soit des berceaux de mousses seront crées et posés sous les deux extrémités des rouleaux.
 - Les œuvres sur rouleaux seront roulés et emballés dans du Tyvek © et le rouleau au global dans de de la toile de coton décatie (100% coton bio non blanchie, non teinte et décatie).
- Une partie des œuvres sera à conditionner en boîte ou portefeuille sur mesure

Les manutentions de reconditionnement telles que le déroulage, ré-enroulage sur de nouveaux rouleaux, mise en boîtes réalisées par l'équipe du titulaire et les installateurs du CCL-SRO.

Les fournitures nécessaires au reconditionnement des œuvres (coton, rouleaux cartons, mylar © , tyvek© , mousses, boîtes) sont fournis par l'EPML et ne sont pas à la charge du Titulaire.

Le titulaire du présent marché a en charge :

- **la fourniture du petit matériel lui permettant d'assurer le dépoussiérage, le marquage des différents éléments et tout matériel qui lui semblera nécessaire.**

Les œuvres une fois reconditionnées seront rangées en réserve par le CCL-SRO.

2.11 Rapport de fin de chantier (pour l'ensemble des tranches)

À la fin de la réalisation des tranches, le titulaire remet un rapport récapitulant l'ensemble des prestations réalisées, tant qualitativement que quantitativement, durant le chantier des collections (soit quatre **(4)** rapports à remettre pour chacune des tranches).

Ces rapports doivent notamment regrouper les informations suivantes :

- Une synthèse du déroulé du chantier des collections (durée du chantier, nom des intervenants, calendrier des opérations, matériel mis à disposition, etc.) avec les observations du prestataire sur les éventuels problèmes ou dysfonctionnements constatés ;
- Un bilan chiffré des prestations de conservation-restauration (constat d'état, dépoussiérage, reprise des systèmes de maintien de l'œuvre dans son cadre, reprise des systèmes d'accrochage, consolidations d'urgence) effectuées au cours du chantier (modalités d'intervention, moyens utilisés, techniques mises en œuvre, altérations rencontrées, etc.) illustré par des photographies ;
- Un bilan sanitaire de la collection traitée et établi à partir des constats d'états rédigés durant le chantier ;
- Les photos numériques des interventions de restauration réalisées (photos avant et après interventions) seront réalisées au format JPEG, haute définition, enregistrées sur un support numérique (CD, DVD, clef USB ou Disque dur externe), nommées selon la convention suivante : OA_n°d'inv_face (ou revers)_n°Photo(001 à n).jpg. ; OAR_n°d'inv_face (ou revers)_n°Photo(001 à n).jpg (*voir article ci-dessus concernant la prise de vue par le Titulaire*).
- Toute information qui semblera importante au titulaire dans le cadre de ce bilan d'intervention.

Le calendrier des remises des rapports est indiqué à l'article 1.4 du présent CCTP.

Les rapports finaux devront être sous version numérique (remise sur clé USB) et sous version papier : pour chaque rapport,

le titulaire devra fournir deux (2) exemplaires imprimés et reliés.

Les rapports feront l'objet d'une cession de droit conformément aux modalités indiquées au CCAP.

2.12 Réunions

Une réunion de lancement est à prévoir avant le démarrage du chantier des collections uniquement pour la TF.

Si la/les tranches optionnelles éventuellement affermies interviennent en même temps que la notification de la tranche ferme, la réunion de préparation portera autant sur la tranche ferme que sur les différentes tranches optionnelles affermies.

Elle réunira les membres du Département, dont le conservateur responsable des collections concernées, le service de la régie du DOA, le service de la régie du CCL et le(s) représentant(s) du titulaire. Elle sera organisée sur site, au Centre de conservation à Liévin.
Cette réunion aura pour objet d'affiner les protocoles, notamment ceux qui concernent la rédaction des constats de la collection. Le département fera part de ses préconisations à cette occasion.
C'est également lors de la cette réunion que l'EPML remettra au prestataire la charte de saisie sur la base MuseumPlus, document dont toute l'équipe devra impérativement prendre connaissance avant la formation ci-dessous.

Une courte réunion de démarrage pourra être organisée avant le lancement de la ou les tranches optionnelles si l'affermissement est réalisé après l'exécution de la tranche ferme afin de rappeler les différents protocoles mis en place lors de la première réunion de démarrage.

Les réunions de démarrage se dérouleront sur site pour la tranche ferme et possiblement en distanciel pour la/les tranches optionnelles. Leurs durées n'excéderont pas deux (2) heures.

Enfin, une réunion de fin de chantier et de bilan sera organisée à la fin de la TF ainsi qu'éventuellement à la fin du chantier portant sur la/les tranches optionnelles si celles-ci est/sont affermies après l'exécution de la TF, afin de clore l'ensemble des opérations.
Ces réunions de fin de chantier pourront se tenir en distanciel, à remise du rapport, et leur durée n'excèderont pas deux (2) heures.

Le titulaire doit donc assister à un total de deux (2) réunions pour chacune des tranches si celles-ci sont affermies (une (1) réunion de démarrage et une (1) réunions de fin de chantier). Compte tenu de leur format court, les réunions de démarrage et de fin des tranches optionnelles seront rémunérées en application du prix prévus pour les réunions indiqué par le Titulaire dans la DPGF.

L'EPML se réserve la possibilité de tenir des courtes réunions de suivi ponctuelles qui peuvent être organisées pendant le chantier, en présence du Titulaire, du DOA et du Service de la régie des œuvres du CCL.
Leur fréquence dépendra des problèmes rencontrés et des points à discuter, mais leur durée totale n'excèdera pas l'équivalent de deux journées et demie complètes de travail sur l'ensemble de la période du chantier (une journée maximum pour la tranche ferme, une journée et demi maximum pour l'ensemble des tranches optionnelles).

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'EXECUTION

3.1 Encadrement et suivi de l'opération

a. Représentants de l'EPML

Le responsable de l'opération est l'établissement public du musée du Louvre, désigné dans ce cahier des charges par « ***EPML*** ».

Les collections sont sous la responsabilité du directeur du Département des Objets d'Art (DOA).

Les espaces et le bâtiment du CCL sont sous la responsabilité de la directrice déléguée du CCL. Le titulaire s'engage à respecter le règlement intérieur du musée du Louvre et le règlement de fonctionnement du CCL

La conduite du marché est assurée par le service de la régie des œuvres (SRO) du CCL, et en particulier Léa Giordani, régisseuse des œuvres CCL, référente DOA au CCL.

Les opérations seront suivies et encadrées en alternance par les référents du Département des Objets d'Art
- Anne Labourdette (conservatrice, référente pour l'ensemble du chantier) ;
- Marie-Cécile Bardoz (documentaliste scientifique – référente OAR)

- Marlène de Quelen (régisseure des œuvres)

Ces référents s'assurent du bon déroulement du chantier, de faire le lien entre tous et d'assurer la traçabilité des collections. En cas de souci, de question sur l'avancée du chantier ou de nécessaire ajustement du présent document par rapport aux contraintes du terrain, le prestataire doit s'adresser en priorité aux référents du département et éventuellement en cas d'absence de leur part, à la représentante du service de la régie des œuvres du CCL à eux.

b. Représentants du titulaire – interlocuteur dédié

Le titulaire nommera dans son offre, un représentant (en cas de groupement, celui-ci devra impérativement être le mandataire du groupement), qui sera l'interlocuteur dédié de l'EPML pour la conduite et le suivi du marché.
Ce-dernier devra obligatoirement être un conservateur-restaurateur (habilitation code du patrimoine) spécialisé en arts graphiques.

Par dérogation à l'article 3.4.2 du CCAG/FCS, si en cours d'exécution du présent marché, la ou les personne(s) désignée(s) dans l'offre venai(en)t à être remplacée(s), le titulaire a obligation :
- D'en aviser immédiatement la personne représentant le pouvoir adjudicateur,
- De lui communiquer dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de l'avis d'information fait à la personne représentant le pouvoir adjudicateur le nom, les titres ainsi que les coordonnées du ou des remplaçant(s),
- De prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

3.2 Composition de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations pour l'ensemble des tranches

Les équipes du titulaire seront quantitativement et qualitativement adaptées à l'exécution des prestations du marché. L'offre remise par le titulaire mentionne le nom et les titres des intervenants, ainsi que l'ensemble des personnes affectées à la mission.

Afin de garantir la maîtrise et l'efficacité dans le traitement des opérations liées au mouvement et à l'intervention sur les œuvres, les candidats doivent composer **une équipe de minimum deux (2) conservateurs-restaurateurs** habilités à intervenir sur les collections nationales, selon les critères des articles R452-10 à R452-12 du Code du Patrimoine, **et composée comme suit :**
- **au moins un restaurateur spécialisé en arts graphiques qui interviendra sur les arts graphiques,**
- **au moins un restaurateur spécialisé en peintures qui interviendra sur les peintures.**

En effet, **seuls des restaurateurs qualifiés selon les termes de l'article R452-10 du Code du Patrimoine seront habilités à réaliser toutes les interventions de conservation-restauration** (**diplôme ou habilitation de conservateur restaurateur** reconnu au titre de l'article R452-10 du code du patrimoine, modifié par décret n°2015-1469 du 13 novembre 2015 - art. 33 (V)).
Conformément à l'article cité ci-dessus, sont ainsi habilitées à procéder à la restauration d'un bien faisant partie des collections des musées de France les personnes titulaires d'un diplôme français ou délivré dans un état membre de la communauté européenne, à finalité professionnelle dans le domaine de la préservation et de la restauration du patrimoine et reconnaissant un niveau au moins équivalent à quatre années d'étude et à la fin d'un second cycle de l'enseignement supérieur ; les personnes dont les acquis de l'expérience en matière de restauration ont été validés (voie dite de la « vae ») ; les personnes qui ont été habilitées par le ministre chargé de la culture (habilitation instruite par la commission d'habilitation mise en place par la direction des musées de France).

Pour rappel, **l'interlocuteur dédié devra obligatoirement être un de ces restaurateurs, spécialisé en arts graphiques**. Par ailleurs, une expérience d'un de ces conservateurs-restaurateurs en restauration de papiers peints et en chantiers de collections sera appréciée.

Par dérogation à l'article 3.4.2 du CCAG/FCS, si en cours d'exécution du présent marché, la ou les personne(s) désignée(s) dans l'offre venai(en)t à être remplacée(s), le titulaire a obligation :

- d'en aviser immédiatement la personne représentant le pouvoir adjudicateur,
- de lui communiquer dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de l'avis d'information fait à la personne représentant le pouvoir adjudicateur le nom, les titres ainsi que les coordonnées du ou des remplaçant(s),
- de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

En cours d'exécution du présent marché, la personne représentant le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de récuser le(s) remplaçant(s) présenté(s) dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception des informations concernant le(s) remplaçant(s). Le titulaire doit alors proposer un nouveau remplaçant dans les conditions fixées à l'alinéa précédent.

L'EPML se réserve la possibilité en cas de présences sur le chantier de membres non préalablement approuvé par lui, d'appliquer la pénalité définie au CCAP.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions du CCAP, à l'issue de la deuxième récusation ou en l'absence de désignation de nouvel intervenant dans les délais impartis.

3.3 Formation MuseumPlus

Une initiation à l'utilisation du masque de saisie MuseumPlus d'une durée d'une (1) heure sera organisée sur place le premier jour du chantier des collections, pour l'ensemble de l'équipe du titulaire. La base de données M+ de l'EPML a évolué en septembre 2026 avec de nouvelles fonctionnalités.

3.4 Outils de suivi du chantier

L'EPML peut établir et diffuser l'état d'avancement du chantier, indiquant le nombre de constats et d'interventions réalisés.
L'EPML doit pouvoir établir l'état d'avancement du chantier en pointant les constats faits / notices saisies dans MuseumPlus.
Le nombre de fiches-objets traitées par jour ainsi que le total que cela représente depuis le début du chantier et ce qu'il reste à traiter doit être identifié par le titulaire, qui doit en cas de manque dans MuseumPlus l'indiquer à l'EPML.

Le titulaire doit indiquer dans son offre l'organisation qu'il retient quant au suivi des œuvres traitées.

3.5 Lieu d'exécution et matériels mis à disposition par l'EPML pour l'ensemble des tranches

a. Présentation du lieu d'exécution et du matériel mis à disposition du titulaire

Le présent chantier des collections est organisé au sein des espaces du CCL, où les collections sont déjà conservées, et dont l'adresse est la suivante :

Centre de conservation du Louvre
2 parking Jaurès
62800 Liévin

Les prestations seront réalisées dans un atelier moyens ou grands formats dédiés aux chantiers des collections qui sera déterminé peu avant la notification en fonction de l'activité au CCL (probablement atelier, A1, A5, A7, ou A11 *voir fiches de présentation en annexe 4*).
Quatre postes de travail pourront être installés dans cet atelier : un poste pour déballage ; un poste pour le constat/ dépoussiérage ; un poste pour les éventuelles consolidations d'urgence, le marquage et les prises de vues documentaires ; un poste de transit pour reconditionnement ; et enfin un autre poste sera installé dans le même atelier et sera dédié aux prises de vues par le prestataire en charge des photographies.

b. Description générique des ateliers potentiellement mobilisés

Surface : variable en fonction de l'atelier retenu
Hauteur sous plafond : variable en fonction de l'atelier retenu
Conditions climatiques : HR : 50% +/- 5% - T°C : 20°C +/- 2°C
Eclairage : éclairage naturel avec baie vitrée (orientation Ouest), équipée de stores filtrants + éclairage artificiel LED
Eclairage d'appoint : possibilité de mettre à disposition 1 ou 2 lampes d'appoint lumière du jour sur pied à roulettes + 1 lampe-loupe sur pied à roulettes

Equipements techniques présents dans les ateliers :

- bras d'aspiration -> présence et quantité variable en fonction de l'atelier retenu
- sorbonne à solvant + armoires à solvants -> variable en fonction de l'atelier retenu
- 1 paillasse 2 bacs avec point d'eau (froide adoucie, chaude adoucie) (eau déminéralisée pouvant être récupéré dans un autre atelier)
- 1 pont roulant avec palan (capacité 500 kg) -> présence selon l'atelier retenu
- Téléphone fixe (réseau interne uniquement)
- Accès wifi interne Louvre uniquement et public
- Bureaux et tables de travail avec 1 à 2 PC portables connectés en réseau à la base de données du musée du Louvre (Museum plus)
- Air comprimé
- Prises de courant 230 V 2P+T 10/16 A répartis dans l'espace

Equipements pouvant être mis à disposition des prestataires pour la durée du chantier, sur demande préalable auprès du service de la régie des œuvres (SRO) du CCL :

- Sacs poubelles et poubelles / poubelles déchets chimiques
- dessertes, servantes,
- tables à constat réglables en hauteur (2m x 2m) + tables de travail réglables en hauteur (1x2 mètres)
- chaises roulantes ou fixe
- tréteaux, trainards, chariots à ridelles, chevalets, etc.
- consommables de conditionnement et de conservation tels que mousses, kraft, tyvek, etc.
- armoire grillagée fermant à clefs
- lampes du jour sur pied, lampe loupe sur pied
- 2 aspirateurs Nilfisk GD1010 HEPA avec variateur
- Gazelles
- un pont de travail (Annexe 4)

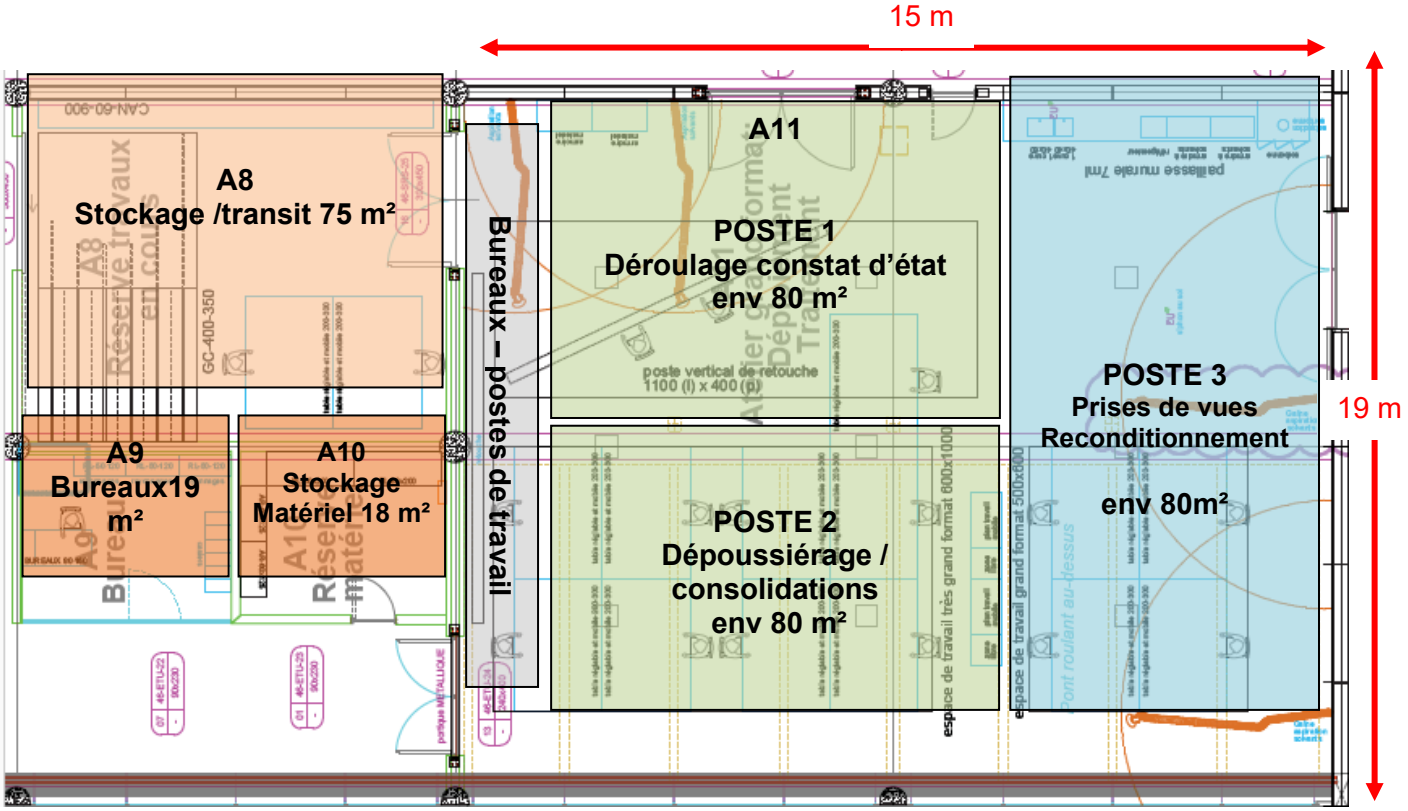
Fournitures de conditionnement fournies par l'EPML :

- Film polyester différents microns (type Melinex® ou Mylard ®)
- Toile 100% COTON ECRU LAVE BIN 22791, Référence 2750_Rouleaux de H1,55 x 50m.)
- Intissé de polyéthylène (type Tyvek®) – rouleaux de 3 x 100 m et de 1,5 x 100 m
- Rouleaux de papier kraft pour couvrir le sol ou les tables– rouleaux
- Rouleaux ou tubes en carton
- Flasques carrés à disque
- mousse
- Tiges
- Équerres
- Visserie

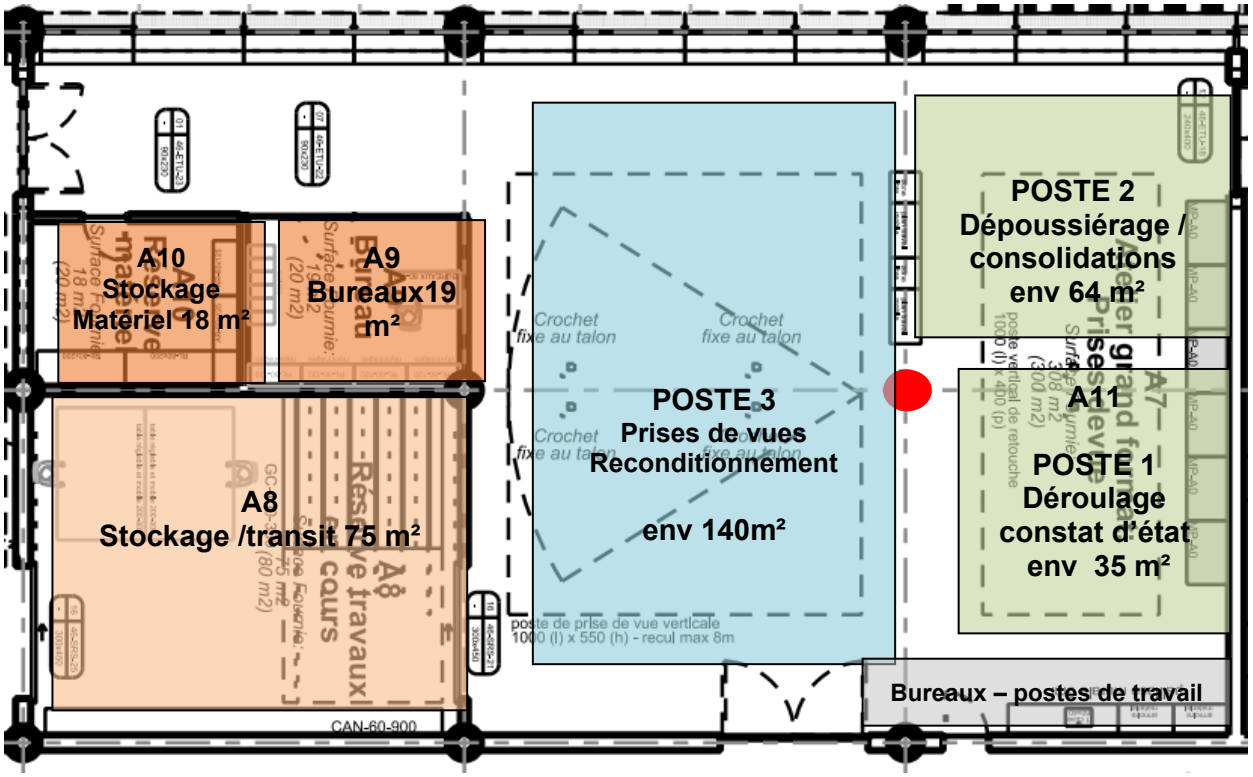
Vous trouverez ci-dessous des exemples d'organisation des ateliers A11 ET A7 lors de précédents chantiers des collections tapisseries :

- Poste 1 : déroulage-constat d'état (installateurs CCL-SRO et conservateurs-restaurateurs)
- Poste 2 : dépoussiérage et éventuelles consolidations d'urgence (conservateurs-restaurateurs)
- Poste 3 : prises de vues de chaque tapisserie (prestataire photographe).

NB : un local dédié et à part pourra être utilisé par le SRO pour la préparation des rouleaux (découpe, pose des flasques, pose du pare-vapeur, etc.)
L'aménagement définitif sera défini entre le Titulaire, les référents du DOA et du CCL-SRO au moment de la réunion de lancement. Ces propositions d'aménagement ne sont pas contractuelles et sont présentées à titre purement indicatif.



Proposition de disposition A11



Proposition de disposition A7
(Le point **rouge** correspond à un poteau)

Les candidats sont invités à proposer une organisation spatiale et une chaîne opératoire dans leur mémoire technique.

c.Conditions et horaires d'accès au CCL et aux ateliers

L'accès au Centre de conservation se fait exclusivement depuis l'entrée principale, située au 2 parking Jean-Jaurès à Liévin.

Le CCL est ouvert de 8h45 à 17h30. L'accès au Centre est possible en dehors de ces horaires, uniquement sur demande préalable expresse et motivée, et après accord du service bâtiment et sécurité du CCL.
Le prestataire devra fournir une liste nominative de ses intervenants avec le planning précis de présence sur site.

Le CCL éditera des badges pour chaque intervenant, paramétrés individuellement pour permettre l'accès aux locaux autorisés (espace de vie, espace fumeur, vestiaires, espaces de travail). Ce badge est à retirer quotidiennement à l'arrivée sur site au PC sécurité, et à restituer à chaque sortie du site, même temporaire. Une clé de vestiaire ainsi qu'un téléphone sans fil (DECT, faisant fonction de PTI (poste de travailleur isolé) sera remis aux intervenants avec le badge.

Chaque personne devra présenter au PC sécurité, lors de sa première venue sur site, une copie des justificatifs d'identité ainsi qu'une copie de l'extrait n°3 du casier judiciaire. Le titulaire est tenu à une obligation de discrétion vis-à-vis des procédures de contrôle des accès.
En vertu de l'article 777 du Code de procédure pénale (CPP), ce bulletin n° 3 doit être réclamé par la personne qu'il concerne, et ne peut, en aucun cas, être délivré à un tiers.
En pratique, l'intéressé doit adresser sa demande à l'adresse suivante :
CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3

Il peut également adresser sa demande en ligne à l'adresse internet suivante :
https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/

Le CCL dispose d'un vestiaire et de casiers pouvant être mis à disposition temporairement pour les prestataires le temps du chantier. Un espace de vie et de repos (équipé de four, four à micro-ondes, réfrigérateur, plaques de cuisson, etc.) commun à tous les personnels et prestataires du CCL est également accessible pour les équipes du titulaire.

Le port visible du badge est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement. Il est rappelé que l'accès au site peut être refusé à

toute personne ne pouvant satisfaire à un contrôle d'identité. La perte de badge doit être immédiatement signalée à la personne responsable du suivi du marché.

Pour les livraisons de matériel : l'accès au quai de livraison marchandises est possible, sous réserve d'en avoir fait la demande **au plus tard 72h à l'avance**, et d'avoir transmis l'immatriculation du véhicule, nom de la société de transport et/ou du-des chauffeurs. Après déchargement, le véhicule ne peut stationner à l'intérieur de l'aire de livraison, et doit stationner sur le parking public gratuit où se situe l'entrée principale du bâtiment.

d. Mise à disposition de chambres pour le titulaire

Le CCL dispose d'une maison d'hôte proche du bâtiment. Celle-ci dispose de plusieurs chambres et salles de bains, d'un jardin, d'un salon et d'une cuisine aménagée.
Le CCL s'engage à mettre à disposition deux chambres pour le titulaire pour toute la continuité du chantier**. En ce sens, l'offre des candidats doit s'entendre hors frais d'hébergement pour deux membres de son équipe selon la composition proposée pour cette dernière.**

3.6 Matériel à fournir par le titulaire dans le cadre de ce marché

Le titulaire devra fournir l'ensemble des équipements, outillages et fournitures nécessaire à la réalisation de sa prestation :

- **les fournitures servant au dépoussiérage :**
 - les pinceaux, gommes, ustensiles de dépoussiérage devront être adaptés aux textiles, à leur fragilité et à leurs dimensions ; et fournis en quantité suffisante pour réaliser l'ensemble de la prestation ;
 - les aspirateurs devront être munis d'un filtre HEPA et équipés de kit de micro aspiration ;
 - la maintenance des équipements sera à la charge du titulaire et de ses équipes. Le changement des sacs, des filtres et des embouts empoussiérés devra être réalisés au besoin en fonction de leur état de salissure.

- **les fournitures servant aux interventions de consolidation si besoin :**
 - les éventuels produits, matériaux et ustensiles servant à la réalisation des consolidations d'urgence. Les flacons contenant les produits devront impérativement être étiquetés afin d'être identifiables par tous ; et fournis en quantité suffisante pour réaliser l'ensemble de la prestation ;

- **les fournitures de papeterie basique (stylos, crayons à papier, gommes, étiquettes classiques pour étiqueter les récipients fournis par l'EPML etc…)**

- **les équipements de protection individuelle (EPI) propres et adaptés :** gants, blouses, masques, chaussures de sécurité, etc…

- **toutes autres fournitures si celles proposées ci-dessous par l'EPML** ne suffisent pas ou ne correspondent pas aux besoins du prestataire, sous réserve de l'accord de l'EPML.

3.7 Mesures de sécurité liées à l'exécution des prestations par le titulaire au sein du CCL

Concernant l'usage de solvants et/ou de résines dans le cadre de la consolidation des collections, le titulaire veillera à ranger systématiquement chaque soir les flacons dans une armoire à solvants disponible dans l'/ou un autre atelier du CCL.

Le stockage et l'évacuation des déchets chimiques générés par l'activité du prestataire, ainsi que l'évacuation des déchets classiques type rebuts de fournitures de conditionnement sont pris en charge par l'EPML.

3.8 Préconisations en matière de conservation préventive

Le contact avec les objets impose un respect impératif des prescriptions de conservation préventive pour éviter toute casse, infestation, vol et incendie.
Ceci implique en particulier de respecter les règles de sécurité et de sûreté propres au bâtiment. **Ainsi, il est demandé de conserver toute nourriture, thé ou café hors de l'atelier, en espace de vie.** Des placards et réfrigérateurs sont prévus à cet effet. En outre, il est exigé de ne pas manger (risque de salissures et d'infestations), de ne pas fumer ni boire dans l'atelier, de porter un équipement vestimentaire propre et adapté (blouses et gants), d'avoir les mains propres, d'éviter de porter des bijoux tels que bagues, bracelets, colliers et boucles d'oreilles pendantes (risques de rayure et de choc).

Au niveau des interventions de dépoussiérage des objets, des règles élémentaires doivent être appliquées. Ainsi, il faut entre autres :

- examiner les risques propres à l'objet (son matériau, son poids, ses dimensions, ses parties mobiles, les parties tranchantes, ses fragilités) ;
- n'intervenir que sur un objet à la fois;
- prendre le moins de risques possible (libérer l'espace de travail et le protéger par des mousses et les remplacer régulièrement) ;
- savoir travailler en co-activité (repérer les espaces de travail, ne pas entraver les opérations connexes, retirer les obstacles éventuels).

3.9 Plan de prévention

En application du décret n°92-158 du 20 février 1992, complétant le code du travail et fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure, ce chantier peut nécessiter la réalisation d'un plan de prévention entre l'EPML et le titulaire du marché, si le temps de travail dépasse les 400 heures de travail cumulé pour l'ensemble des intervenants au chantier.
Ce plan sera rédigé à l'occasion de la réunion de début de marché. Une visite d'inspection commune, préalable au début d'exécution des prestations sera effectuée.

Lors de cette visite, devront être présents les représentants de l'EPML et le titulaire du marché, afin d'analyser les risques encourus sur le chantier et décider des mesures de prévention à prendre, en rédigeant un plan de prévention.
Le plan de prévention sera rédigé pour toute la durée du marché (tranche ferme et tranche optionnelle confondues).
Pour le CCL, une visite d'inspection commune, de préférence le jour du début du chantier sur site, sera effectuée. Lors de cette visite devront être présents les représentants de l'EPML et le titulaire du marché, afin d'analyser les risques encourus sur ce chantier des collections et décider des mesures de prévention à prendre, en rédigeant un plan de prévention.
À cette occasion, le titulaire du marché devra fournir l'ensemble des documents suivants : la liste du personnel ; la copie de toutes les habilitations électriques et/ou de conduite d'engins des personnes intervenant sur site ; la liste des équipements et matériels utilisés et leurs certificats de conformité éventuels ; les coordonnées du médecin du travail ; la liste des produits chimiques (par exemple les solvants) utilisés et leurs fiches de données de sécurité correspondantes.

À l'issue de la visite, le représentant de l'EPML et le titulaire du marché conserveront chacun un (1) exemplaire de ce document et il sera considéré comme étant en application dès son élaboration, même s'il demeure provisoire.

En effet, ce plan sera considéré comme provisoire le temps d'être soumis à l'avis d'experts de l'EPML. Si des modifications sont nécessaires, elles seront intégrées par le biais d'un additif au plan de prévention, et elles devront être appliquées immédiatement par le titulaire du marché. La version définitive de ce plan de prévention et son additif éventuel, une fois signés par la directrice déléguée du CCL, seront envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception au titulaire du marché.

L'EPML se réserve le droit de communiquer sur les opérations en cours de réalisation, par le biais de visites, prises de vues, films, visite presse. L'EPML informera le prestataire de ces opérations à l'avance, dans la mesure du possible et se charge de recueillir l'accord oral du titulaire ou de ses équipes pour les interviews et photographies les faisant apparaître.

3.10 Obligations du titulaire pour l'ensemble des tranches

Le titulaire du marché s'engage :

- à se conformer aux moyens qu'il aura prévus dans son mémoire technique, qui auront été approuvés par la personne chargée de la conduite du marché et par le(s) responsable(s) scientifique(s) concerné(s), ou à ceux qui auront été déterminés lors de la réunion préparatoire. Dans le cas où il modifierait ces moyens, il en aviserait la personne chargée de la conduite du marché et le(s) responsable(s) scientifique(s) concerné(s) qui doivent impérativement valider toutes modifications opérées. Aucune modification dans les moyens matériels et humains proposés dans son offre ne doit être faite sans l'accord préalable écrit de l'EPML, notamment des référents du département ;
- à respecter les conditions d'exécution fixées lors de la réunion préparatoire prévue au C.C.T.P ;
- à prévoir les protections nécessaires contre toutes détériorations des œuvres ou autres biens, et des bâtiments, dues à l'utilisation du matériel ou à l'intervention de son personnel ;
- à se conformer aux contraintes techniques concernant :
 - la manipulation particulière des œuvres conformément aux recommandations de conservation

préventive,
- l'accès à l'espace dédié au chantier,
- les contraintes particulières (règles de sécurité et de sûreté propres au musée du Louvre et au Centre de conservation du Louvre).

Obligation de conseil
Les membres de l'équipe sont tenus à une obligation de conseil portant sur tous les aspects de la mission, qui sera entendue de la manière la plus générale qui soit et les oblige à attirer l'attention du maître d'ouvrage sur toutes les difficultés ou questions ressortant de sa spécialité, quand bien même elles ne feraient pas l'objet d'une stipulation particulière dans ce cahier des charges.

Obligation de propreté
Le titulaire doit le maintien en état de propreté et le nettoyage régulier de ses emprises et de leurs abords immédiats et, en fin de prestation, l'enlèvement de tous les matériels inutilisés ainsi qu'un nettoyage général des espaces où il a œuvré.

Obligation de tri sélectif
Le Titulaire veille à différencier les différents types de déchets (papier, plastique, bois etc) afin de faciliter leur évacuation.
L'organisation du tri sélectif sera abordé lors de la réunion de démarrage du marché.
Dans la mesure du possible, les moyens utilisés par le Titulaire dans le cadre de cette obligation lui seront restitués à la fin du marché.